

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Rémy Pagani, Anne Mahrer, Gabriel Barrillier, Beatriz de Candolle, Jean-Michel Gros, Alain Etienne, Martin-Paul Broennimann, Françoise Schenk-Gottret, Nelly Guichard, Pierre-Louis Portier, Hugues Hiltbold et Michèle Kunzler

Date de dépôt: 1^{er} juillet 2005

Messagerie

Proposition de motion

relative au plan localisé de quartier de la Tambourine signée par l'unanimité de la commission de l'aménagement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève après avoir traité deux pétitions issues de l'association du quartier de la Tambourine, a conclu à ce qu'il soit proposé au Grand Conseil le présent projet de motion en vue de requalifier un certain nombre d'espaces publics et l'urbanisation générale de ce secteur, s'il le faut, en réduisant le programme d'aménagement et en augmentant les espaces libres et accessibles

invite donc le Conseil d'Etat

- à procéder sans délai à la révision du PLQ de la Tambourine ;
- à revoir l'ensemble des aménagements extérieurs du quartier de la Tambourine ;
- à réactualiser le programme de l'Université et des HES y compris les logements étudiants nécessaires et le déplacement des bâtiments de l'Université sur la parcelle attenante dont elle est propriétaire ;

- à faire étudier une image directrice relative au développement général du secteur formé par le chemin Vert, la route de Troinex et le chemin Pinchat incluant les voiries, les cheminements piétonniers, les pistes cyclables, les dessertes des transports publics, la place publique, les espaces de détente, les points d'eau, les parkings, les commerces de proximité et l'arborisation ;
- à proposer au Grand Conseil un projet de loi de déclassement de la parcelle propriété de l'Université au sens de la LALAT, article 15A, alinéa 5.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite à l'audition de pétitionnaires et de la visite sur place de la commission de l'aménagement, les commissaires unanimes sont d'avis qu'il est urgent de corriger certaines imperfections du plan localisé de quartier de la Tambourine adopté en 1994. De plus, il est apparu nécessaire d'étendre la réflexion à l'ensemble d'un périmètre qui est appelé à s'urbaniser dans la décennie à venir. Pour ce faire, Mesdames et Messieurs les députés, l'ensemble de la commission d'aménagement vous invite à voter la présente motion en la renvoyant immédiatement au Conseil d'Etat.